

**Conseil Municipal**  
Séance publique 02/06/25

**/ Délibération DEL25\_06\_02\_12**

DOMAINE ET PATRIMOINE. Cession, à titre onéreux, au profit de la fondation ARHM, de locaux de bureaux et de places de stationnement situés 21, rue Jules Ferry

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 34

Date de la convocation 26/05/2025

**Présidente** Madame Michèle PICARD

**Secrétaire** Monsieur Nicolas PORRET

**Présent·e·s :** Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djiilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

**Absent·e·s / Excusé·e·s :** Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Monsieur Damien MONCHAU

**Dépôt de pouvoir** Madame Samira MESBAHI **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir à** Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Maurice IACOVELLA **donne pouvoir à** Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Contexte

La Ville est propriétaire depuis 1994 du plateau de bureaux au 4<sup>ème</sup> étage de l'ensemble immobilier dénommé « Espace Dupic » situé 21, rue Jules Ferry à Vénissieux et de 15 places de stationnement en sous-sol du même immeuble.

Suite à la libération des locaux par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en mai 2024, la Ville a envisagé de vendre ces biens.

La fondation ARHM (Action Recherche Handicap et Santé Mentale), propriétaire majoritaire dans l'immeuble, a manifesté son intérêt pour les acquérir. Un accord ayant été trouvé entre la Ville et la fondation ARHM, il est proposé de lui céder les biens.

### Désignation des biens cédés

L'ensemble immobilier, dans lequel se trouvent les biens, est édifié sur la parcelle cadastrée BT n°71. Les locaux de bureaux sont situés dans le Volume 4 de l'ensemble immobilier et correspondent aux lots de copropriété n°106, 107 et 108 d'une surface totale initiale de 575 m<sup>2</sup> (548,81 m<sup>2</sup> utiles avec l'agencement actuel).

Les places de stationnement en sous-sol sont situées dans le Volume 3 de l'ensemble immobilier et correspondent aux lots de copropriété n°3, 4, 5, 22 à 29 et 39 à 42.

Ces biens appartiennent au domaine privé de la commune.

### Conditions de cession

Aux termes du compromis, la cession interviendra au prix de 800 000 € hors taxes et hors droits, biens cédés libres de toute occupation.

L'acquéreur aura la jouissance des biens à compter de la réitération de la vente par acte authentique et les prendra en l'état.

### Autorisation de dépôt de dossiers d'urbanisme / de travaux

Il est proposé par la présente décision que la Ville, en tant que propriétaire, autorise la fondation ARHM à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de travaux sur les biens cédés. A noter que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.2241-1;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3211-14 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant qu'il est opportun que la Ville cède ces biens ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur BRAIKI, entendu

Départ de Maurice IACOVELLA - Pouvoir donné à Marie-Danielle BRUYERE

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

### **DÉCIDE**

- Approuver la cession au profit de la fondation ARHM des locaux de bureaux et de 15 places de stationnement en sous-sol situés 21, rue Jules Ferry à Vénissieux, au prix de 800 000 € net pour la Ville ;
- Autoriser l'ARHM à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de travaux sur les biens ;
- Autoriser Madame le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents afférents à cette cession et notamment l'acte de vente ;
- Charger Maître MOREL-VULLIEZ, notaire de la Ville, de la rédaction de l'acte de vente et des formalités qui en sont la conséquence, en collaboration avec le notaire de la fondation ARHM ;
- Dire que le produit sera prévu au budget à la nature comptable 775 - chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisations.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 069-216902593-20250602-DEL25\_06\_02\_12-DE

Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET